



**N° 2020/14**  
**du 20 février 2020**

## **DELIBERATION**

*portant constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants au sein du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la loi n° 69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment en ses articles L.221-2-20° et D.221-4-1°,
- VU la délibération n° 2011/105 du 22 décembre 2011 portant création du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
- VU la délibération n° 2020/05/Cex du 13 février 2020 relative à la constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants au sein du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
- VU la délibération n° 2017/24 du 23 mars 2017 relative au traitement budgétaire de provisions prévues par les articles L.221-2-20° et D-221.4 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, au sein du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
- La commission des finances et des services publics entendue en sa séance du 13 février 2020,

# DECIDE

## ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 10 000 000 FCFP est constituée à l'article 6817 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers.

## ARTICLE 2 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

### LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

*Willy GATUHAU*  
Willy GATUHAU



### AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- SAS..... 1
- SG..... 1
- SGA ..... 2
- Trésorerie de la Province Sud..... 1
- Service des Finances ..... 1
- Archive..... 1
- Affichage..... 2

